

Nombre de membres

En exercice : 14

L'an deux mil vingt-quatre, les douze mars à 18 h 30 se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, les membres du Conseil Municipal de la Commune du Monteil (Haute-Loire) sous la présidence de M. Christophe PAL-Maire.

Date de la convocation : 04/03/2024

Présents : Mmes Isabelle HOSTIN, Josette COCHE, Martine ASTRUC BORREGA, Brigitte BOUCHE, Isabelle RIEU et Mrs Christophe PAL, Bernard COMPTOUR, Paul PAGES, Sylvain ACHARD. René BLANC.

Procuratior(s) : Géraldine ROCHETTE à Brigitte BOUCHE, Corentin CHAMBREY à Isabelle HOSTIN, Rémy BARRY à Bernard COMPTOUR

Absent(s) non excusés/non représentés : Thierry ARENDS

Secrétaire de séance : René BLANC

Objet

ANNULATION DE LA CREATION DU BUDGET ANNEXE « PHOTOVOLTAÏQUE »

Nomenclature : 7.1 Décisions budgétaires

Rapporteur : Bernard COMPTOUR

Vu la délibération n° 2023.07.05 portant création d'un budget annexe « photovoltaïque » ;

Vu la délibération n° 2023.07.06 décidant de l'assujettissement à TVA (régime réel normal trimestriel) pour le budget annexe « photovoltaïque » ;

Considérant que le projet initial portait sur l'installation d'une station ou plusieurs stations « photovoltaïques » sur des bâtiments communaux, dédiés à la production d'énergie ;

Considérant les avis d'ENEDIS, bureau d'études... encouragent désormais les Collectivités à privilégier l'autoconsommation plutôt que la production compte tenu de la baisse du coût de rachat de l'énergie produite/cout d'investissement,

Suivant l'avis de la commission des travaux, M. le Maire propose au Conseil Municipal de modifier son projet, ce qui aura pour conséquence l'annulation de la création d'un budget annexe, assujetti à TVA

Après délibération, le conseil municipal :

- DECIDE de modifier son projet, en choisissant l'autoconsommation plutôt que la production.

Dans ces conditions, le Conseil Municipal :

- ANNULE, la création du budget annexe « PHOTOVOLATIQUE » créé au 01/01/2024
- ANNULE l'assujettissement à TVA correspondant.

Nombre de conseillers présents		10
Nombre de conseillers représentés		03
Nombre de suffrages exprimés		13
vote	ABSTENTIONS	00
	CONTRE	00
	POUR	13

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Les signatures figurent au registre des délibérations.

Le secrétaire de séance
René BLANC

Le Maire
Christophe PAL

